

pro mente sana
association romande

ATELIER PILOTE UN PETIT POISSON QUI OUVRE LA VOIE

PAR TERESA MARANZANO
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
ATELIER PILOTE, GENÈVE

AVEC UN PRÉAMBULE DE
JULIEN DUBOUCHET CORTHAY

DE L'INTÉGRATION À L'INCLUSION, QUELLES SOLUTIONS?

A cette question d'actualité l'association Atelier Pilote apporte une réponse artistique intéressante, raison pour laquelle Pro Mente Sana s'engage à soutenir son action. Atelier Pilote propose d'exister en tant qu'artistes à des personnes qui ne peuvent se considérer ainsi en raison de leur(s) handicap(s). Ce devenir artiste ne concerne évidemment pas toutes les personnes en situation de handicap, mais des talents qui n'auraient pas la possibilité de grandir et de se faire connaître. Elle contribue par ce faire à une égalisation des chances dans le monde de l'art contemporain au-delà de la différence que constitue aujourd'hui le handicap.

Largement implanté dans les lieux accueillant des personnes avec un handicap mental, ce genre de projet n'est pas du tout développé dans le monde de la psychiatrie. L'importance d'un tel projet est d'autant plus grande à Genève où cette partie de la population doit en plus faire face à la disparition d'espaces où pouvoir vivre sa singularité¹.

Cette thématique de l'inclusion est bien d'actualité, comme le montre le colloque intitulé *Inclusion maintenant – et voici comment!?* qui se tenait à Berne le 3 décembre dernier à l'initiative de Inclusion Handicap, la nouvelle faitière des organisations des personnes handicapées². Prenant appui sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées³, cet organisme déclarait ainsi ses ambitions: «Nous voulons l'inclusion!

Dans une société inclusive, tous les individus participent à la vie sociale avec les mêmes droits et assurent la diversité. Cette société reconnaît la diversité comme une norme et un enrichissement.

L'inclusion dans tous les domaines de la vie permet aux personnes en situation de handicap de mener une vie autonome sans barrières sociales.

Pour chaque individu, l'attention est portée sur le potentiel et les aptitudes – à l'école, dans le monde du travail ou dans les loisirs. Les personnes avec et sans handicap modèlent ensemble la société.»

Si l'on comprend bien ce qu'il y a à laisser de côté du paradigme intégrationniste – c'est-à-dire la transformation de ceux qui sont différents pour qu'ils «recollent» à la norme ou dit autrement: le droit à être mobbés comme les autres –, il est plus difficile d'en citer les institutions. Car ce droit à «être différent comme les autres», qui pourrait résumer juridiquement le paradigme inclusif, implique une articulation complexe entre l'égalité et la reconnaissance des singularités, et leur respect. Or, par définition, la reconnaissance de la différence produit de l'altérité qui menace toujours de se retourner en exclusion⁴. A l'inverse, l'égalité abstraite n'est jamais que la formule civilisée de la loi du plus fort.

Il y aura donc société inclusive lorsque la norme sera appliquée à tous et que la personne handicapée ne sera plus différente de la personne non handicapée, et vice versa. Cela implique nécessairement processus, car nous ne pouvons pas prédire aujourd'hui quelle sera notre vision commune lorsque nous aurons abandonné le point de vue central de la normalité. Car, faut-il le répéter, l'inclusion n'est pas simplement l'abaissement de barrières ou de frontières, c'est nécessairement une transformation sociétale par redéfinition de tous dans un nouvel ensemble⁵. Et pour faire advenir cette société inclusive, il nous faut des espaces d'expression inédits, il nous faut innover et expérimenter les moyens de faire s'exprimer les singularités aujourd'hui silencieuses. Et c'est justement là que des actions comme celles d'Atelier Pilote deviennent incontournables.

L'EXEMPLE D'ATELIER PILOTE

L'association Atelier Pilote a été créée à Genève en 2009 par trois professionnels aux profils variés et complémentaires, souhaitant mettre leurs compétences au service des artistes en situation de marginalité sociale.

Jusqu'à 2012, Atelier Pilote a fonctionné comme une agence, réalisant des projets artistiques en partenariat avec différentes institutions sociales et culturelles.

Aujourd'hui, l'association revient avec un nouveau comité et une mission plus clairement définie: celle de gérer un atelier d'arts plastiques pouvant accueillir de manière régulière, dans un cadre de travail adapté, des personnes en situation de marginalité souhaitant s'engager dans une démarche artistique à long terme.

La direction de cet atelier sera confiée à un artiste professionnel ayant une pratique personnelle et une expérience pédagogique avérée. Il aura le rôle de révéler et de soutenir les compétences des bénéficiaires, puis de les accompagner le long d'un processus de diffusion de leurs œuvres dans le milieu artistique. Celles-ci seront considérées dans une approche esthétique et valorisées selon les critères propres au monde de l'art.

La mission de l'association comprendra la conservation et l'archivage des œuvres, l'étude et la promotion de celles-ci à travers des expositions, la vente et l'édition.

Une grande importance sera donnée à la rencontre entre créateurs issus de milieux différents à travers des événements ponctuels, dans le but d'encourager les échanges de pratiques et de regards entre artistes. Des rendez-vous de médiation adaptés permettront en outre aux bénéficiaires de se familiariser avec les langages de l'art contemporain et les lieux culturels⁶.

L'association a été placée sous le signe du poisson-pilote, un petit poisson qui côtoie les grandes créatures des océans. Il doit son nom au fait qu'il semble les piloter, alors qu'en réalité il les accompagne. A l'instar de son homologue marin, Atelier Pilote entend se positionner aux côtés des institutions et des acteurs qui composent le monde social et le monde artistique genevois. En dressant un pont entre ces deux rives éloignées, l'association adopte de manière innovante une approche transversale et se propose d'ouvrir de nouvelles pistes au gré des courants.

VALEURS

Le projet d'Atelier Pilote est novateur à Genève mais s'inscrit dans le sillon d'autres structures associatives actives en Suisse et à l'étranger qui ont fait leurs preuves, telles que les ateliers du CREAHM à Fribourg, ROHLING à Berne, le Living Museum à Wil, le Creative Growth Art Center à Oakland (USA), La «S» Grand Atelier à Vielsalm (BE), Blu Cammello à Livourne (I) et bien d'autres encore.

Ces structures partagent quelques principes de base sur lesquels Atelier Pilote fonde sa mission :

- Elles revendiquent une posture artistique, qui se distingue de celle du travail social.
- Elles confient leur direction à des professionnels du monde de l'art, et non à des professionnels du monde du social.
- Elles considèrent les usagers comme des personnes ayant un potentiel artistique à développer, engagées dans un parcours de création, et non pas comme des personnes à soigner ou à assister.
- Elles visent comme finalité principale le plaisir suscité par un travail artistique bien fait, source de satisfaction pour son auteur.
- Elles prônent l'expérimentation de langages artistiques inédits.
- Elles encouragent le travail de tous, mais considèrent les œuvres réalisées de manière honnête selon des paramètres esthétiques.
- L'approche pédagogique comprend l'apprentissage des techniques, la familiarisation avec différents médias, la circulation des styles et des idées. Elle se base avant tout sur l'écoute des bénéficiaires, sur le respect du projet artistique de chacun, et non pas sur le jugement d'un rendement en fonction de consignes données.
- Le travail en atelier renforce les capacités personnelles, l'estime de soi, les aptitudes relationnelles, le sens d'appartenance à une communauté artistique.
- Les activités déployées ont un impact sur le lieu de travail et la communauté qui le fréquente aussi bien que dans la société, dans laquelle ces ateliers s'inscrivent comme des acteurs culturels à part entière.

A QUI S'ADRESSE ATELIER PILOTE

Atelier Pilote s'adresse à des créateurs autodidactes en situation de marginalité sociale, et en particulier aux personnes expérimentant des difficultés psychiques.

En effet, si Genève connaît déjà une offre importante d'activités artistiques et culturelles à l'adresse des personnes en situation de handicap (à titre d'exemple, on peut rappeler l'engagement dans ce sens des Fondations Cap Loisirs, Clair Bois, Ensemble, et des associations ASA-Handicap mental, Autrement-Aujourd'hui et Dansehabile), aucune structure ayant pour mission l'inclusion artistique et culturelle n'existe à ce jour en milieu psychiatrique.

Atelier Pilote répond à la demande des personnes fréquentant les nombreux centres de jour présents sur le territoire d'intégrer un lieu adapté où elles pourraient entièrement se consacrer au développement de leur pratique artistique. Ceci dans le but de partager leur expérience, de professionnaliser leur démarche, de contribuer à former une communauté de personnes liées par les mêmes intérêts, de bénéficier d'un climat relationnel et d'un accompagnement susceptibles de faciliter leur intégration sociale, d'encourager leur reconnaissance en tant que personnes pouvant apporter une contribution à la vie culturelle.

POUR UNE INCLUSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE MARGINALITÉ SOCIALE

L'absence d'un tel lieu à Genève est surprenante quand on pense que les personnes rencontrant des difficultés psychiques représentent une partie considérable de la population. Selon le monitoring réalisé en 2012 par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), si dans notre pays une personne sur six souffre de problèmes psychiques moyens à importants, à Genève la proportion est d'une personne sur quatre. Dans bien des cas, ces problèmes engendrent l'exclusion du monde de la formation et du travail ainsi que d'autres aspects de la vie sociale, poussant ces personnes dans une zone grise où elles deviennent une présence silencieuse et peu visible.

Un des objectifs d'Atelier Pilote consiste à les faire sortir de cet isolement, à recenser les talents potentiels et à les rassembler dans une communauté artistique, alternative aux lieux de formation traditionnels auxquels elles n'ont pas accès.

En effet, quelles que soient les raisons de leur marginalité, la possibilité que ces personnes fréquentent une école d'art de type conventionnel est infime, car leur profil ne correspond pas aux critères établis par les HES. Et quand bien même leur candidature serait acceptée, seraient-elles capables de suivre les consignes, d'adhérer aux dictas esthétiques des courants à la mode, de s'affirmer dans un milieu animé par la compétition? On peut en douter.

Les collectivités publiques se doivent dès lors de mettre en place des mesures permettant à ces personnes de se consacrer à un travail artistique dans des lieux et des contextes adaptés.

Atelier Pilote fonde sa mission sur différentes bases légales, notamment sur la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

Une autre référence est la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Conclue à New York en 2006 et entrée en vigueur pour la Suisse en 2014, cette Convention s'attache à faire valoir les droits de l'homme dans la situation particulière des personnes handicapées. En particulier, l'art. 30 (alinéa 2) met l'accent sur le droit à la participation à la vie culturelle et enjoint les Etats Parties à prendre des mesures appropriées «pour donner aux personnes handicapées la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société». En outre, la législation suisse promeut non seulement l'accessibilité à la culture «au plus grand nombre» selon le célèbre postulat d'André Malraux, mais aussi une participation active comme facteur de cohésion sociale et garantie d'une diversité culturelle. C'est le cas de la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC 2009) aussi bien que de la Loi sur la culture (LCulture) du Canton de Genève, dont l'article 3 établit que «l'accès et la participation aux arts et à la culture sont encouragés pour tous. La diversité de l'offre culturelle est assurée».

Malgré la bonne volonté du législateur, la participation des personnes en situation de marginalité sociale à la vie artistique et leur contribution à l'offre culturelle demeurent aujourd'hui un vœu pieux.

Les écoles d'art forment leurs élèves à développer, présenter et défendre leurs projets artistiques de manière performante. A la fin de leurs études, ils bénéficient d'un complexe dispositif de soutien sous forme de bourses, de prix, de résidences, de mise en réseau avec les institutions qui comptent. C'est ainsi que ces écoles construisent le statut social des artistes de demain: leur succès légitimera, en retour, les écoles dont ils sont sortis.

Force est de constater que, sans le support d'une structure d'accompagnement, les personnes en situation de marginalité sociale ne sont pas capables de s'imposer dans un milieu compétitif et contrôlé par les institutions comme celui du monde de l'art.

Au nom de l'égalité des chances, de la diversité culturelle et de la cohésion sociale – valeurs qui représentent les piliers de notre civilisation –, Atelier Pilote entend œuvrer pour une véritable démocratie culturelle. En plus d'encourager l'accès aux pratiques artistiques des personnes qui en sont exclues en raison de leur condition de marginalité sociale, il peut représenter une interface entre ces artistes, travaillant en dehors des circuits officiels, et les instances qui valident les valeurs culturelles de notre société. Soumises à une évaluation selon des paramètres esthétiques, les œuvres des bénéficiaires pourraient instaurer un dialogue avec celles d'autres artistes, faire face à une concurrence, être confrontées à la critique. C'est en respectant les règles de l'art que les artistes travaillant en marge des circuits officiels seront considérés sur un pied d'égalité avec les artistes professionnels. En protégeant leurs intérêts, Atelier Pilote pourra en outre prévenir les risques d'exploitation.

LA PLACE DE LA CRÉATION MARGINALE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Inclusion ne veut pas dire homologation. Au contraire, l'approche pédagogique prônée par Atelier Pilote a pour but de relever la personnalité unique de chaque auteur. En cela, elle représente une alternative à l'enseignement traditionnel, car les compétences des professionnels qui accompagnent les bénéficiaires dans leur processus de création sont mises au service de l'aboutissement de leur propre projet et non pas de consignes données.

La force de la création marginale réside précisément dans l'attitude anticonformiste des auteurs, qui se manifeste bien souvent par une insouciance des codes, une autonomie des courants artistiques, une individualité radicale et sans compromis. Cette attitude peut dériver de la personnalité des auteurs, de leur expérience de vie, de leur manière d'habiter le monde, ou être le reflet de l'altérité de l'espace social dans lequel ils vivent. Quelle qu'elle soit, elle agit sur leurs œuvres et nous

plonge dans une dimension d'étrangeté (*unheimlich*).

Devant l'étrangeté de l'image, nous rappelle l'historien de l'art Georges Didi-Huberman⁷, le langage s'enrichit de nouvelles combinaisons et le savoir de nouvelles catégories qui élargissent notre vision du monde.

L'apport d'Atelier Pilote en termes d'apprentissages techniques, de transmission de connaissances, de confrontation relationnelle, ne vise pas à contrer l'originalité des créateurs et à gommer leur différence, bien au contraire. Toutefois, cet apport est indispensable à l'affirmation du geste artistique, à l'avènement de l'œuvre, à la définition de sa place au sein d'une communauté artistique plus large.

Historiquement, la création marginale a été placée sous le signe de l'Art brut, connoté par les caractéristiques du silence, du secret et de la solitude et gardé par conséquent dans une sorte de réserve indienne. Aujourd'hui, notre société a le devoir de restituer la voix et la présence à ces auteurs.

Par ailleurs, l'art contemporain trouve une forme de ressourcement au contact de l'espace social quelque peu anachronique que ces créateurs occupent, à l'abri du bruit médiatique et des ambitions de réussite qui hantent les artistes professionnels. Si l'art a la faculté de véhiculer un changement de paradigme par rapport aux personnes vivant en marge de notre société, une dialectique féconde entre le centre et la périphérie peut au contraire faire basculer les frontières de l'art.

L'art des personnes en situation de marginalité sociale a longtemps été considéré comme un produit extra-culturel, dépourvu de la légitimité qui lui aurait permis d'être exposé, d'aller à la rencontre d'un public, d'être confronté à la critique, d'entrer dans les collections d'un musée, d'avoir accès au marché de l'art. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, et de nombreux exemples le prouvent. Nous pouvons en partie en expliquer la raison par le constat que les frontières séparant jadis les genres et les catégories sont devenues plus poreuses.

Cette tendance reflète l'évolution du goût de notre société hyper connectée qui oscille sans cesse entre culture d'élite, culture populaire et culture alternative. Nous sommes confrontés tous les jours à ce brassage. La toile, les médias sociaux, la télévision, les affiches publicitaires déversent sans répit leur quota d'images dépourvues de toute hiérarchie de valeurs. Nous avalons tout et nous l'élaborons comme nous le pouvons. La sociologue Valérie Rolle le montre dans ses études autour de la circulation des biens culturels : une des conséquences de cette stimulation continue est la chute de certains tabous, de certains stéréotypes, de certaines résistances. Notre rapport à la culture est devenu plus décomplexé. Elle cite à ce propos Richard Peterson et sa notion d'« omnivorisme », avec laquelle le sociologue américain définit l'appropriation indifférenciée de formes culturelles légitimes et illégitimes⁸.

Ce phénomène est présent dans le domaine des arts plastiques, tant du côté de la production que de la réception.

Du côté de l'offre, nous pouvons le constater à l'échelle locale :

malgré les récentes coupes budgétaires voulues par l'actuelle majorité au gouvernement, la richesse de la vie culturelle genevoise repose avant tout sur sa diversité. Par conséquent, le subventionnement public ne se limite pas aux catégories artistiques institutionnelles mais s'étend à la création indépendante sous toutes ses formes.

Si le quartier des Bains représente le bastion de l'art contemporain, avec son musée, sa *kunsthalle* et ses galeries, une pléthore d'autres lieux, en Ville et dans les autres communes, propose une programmation plus large qui inclut les différentes formes possibles de la création contemporaine. Parmi celles-ci, on pourrait recenser bon nombre d'expositions consacrées ces dernières années à la création marginale, qui d'ailleurs s'affiche aussi de manière ponctuelle au sein même du Bâtiment d'art contemporain.

Du côté de la demande, donc de la réception, ces diverses propositions artistiques rencontrent leur public et le bon accueil de la critique.

Au niveau culturel et sociétal, ces indices montrent que des formes d'art nées en marge de l'*establishment* jouissent aujourd'hui d'une certaine légitimité. Toutefois, cette légitimité esthétique ne suffit pas, à elle seule, à garantir la participation active des artistes en marge du système. Malgré la tendance à faire peser la mauvaise conjoncture économique sur la culture et le social, Atelier Pilote fait donc appel à un geste politique fort visant l'aménagement pour ces artistes d'un lieu de travail, de formation et de promotion adapté à leur condition, susceptible de fournir un contexte professionnalisant à leur pratique artistique et d'encourager leur inclusion culturelle.

Notes

- 1 Voir l'interview de Luca Pattaroni, « La ville de Genève se durcit », dans *Le Courrier* du 22 décembre 2015.
- 2 Depuis le 1^{er} janvier, Intégration Handicap est devenue Inclusion Handicap et se veut la voix de 23 organisations et de 1,2 million de personnes handicapées (www.inclusion-handicap.ch).
- 3 Voir notre LT n° 56.
- 4 François Jullien, *L'écart et l'entre. Ou comment penser l'altérité*, FMSH-WP-2013-03. <halshs-00677232>
- 5 Charles Gardou, *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*, Érès, coll. « Connaissances de la diversité », 2012.
- 6 Cf. www.atelier-pilote.ch
- 7 Georges Didi-Huberman, *Devant l'image. Questions posées aux fins d'une histoire de l'art*, Minuit, 1990.
- 8 Richard Peterson, « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives », *Sociologie et Sociétés*, 2004, vol. 36, n° 1, p. 145-164.